



Compromis de vente sans nouvelle de la vendeuse

Par **benard**, le **18/02/2008** à **20:59**

nous avons signe un compromis de vente il y 3 ans , pour l achat d un terrain.nous avons pendant cette periode plusieurs fois la vendeuse au tel et aucun soucis .suite au conseil de notaire nous avons obtenus le permis de construire.maintenant nous essayons en vain de la joindre par tel et nous y arrivons pas , son notaire nous dit qu il faut que l on la contacte.nous aurons ouie dire qu elle ne souhaiterait plus vendre ou alors avec une parcelle supplementaire.

qu elle recourt avons nous ? elle t elle dans son droit .